

L'an deux mille vingt et quatre, le **vendredi 22 mars à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de Mérenvielle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Raymond ALEGRE, Maire**.

CONSEILLER(E)S	Présent(e)s	Excusé(e)s	Excusé(e)s donnant Pouvoir à
ALEGRE Raymond	X		
MILHES Bernadette	X		
ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES Clara	X		
BAUTE Philippe			X REGNARD Armand
DUPUY Agnès	X		
GIRARD Pascal	X		
JONES Margaret			X GIRARD Pascal
MARAVAL Alain	X		
MORONI DENAT Martine	X		
REGNARD Armand	X		
SERIS Bernard			X DUPUY Agnès
TOTAL :	8		3
Nombre de votants :	11		

Le Conseil Municipal a été convoqué le **8 mars 2024**. Les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance ont été adressés aux conseillers, le 8 mars dernier également.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil régulièrement convoqué, à 18h00. Il appelle à candidature pour le secrétariat de séance. C'est Monsieur Alain MARAVAL qui est désigné secrétaire de cette séance.

Monsieur Raymond ALEGRE constate que **onze** membres du Conseil sont présents ou réglementairement représentés, qui émargent la feuille de présence.

Le quorum étant atteint, il aborde ensuite l'ordre du jour prévu :

Secrétaire de séance : **Monsieur Alain MARAVAL a été nommé Secrétaire.**

2024-02 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire commente le projet de procès-verbal adressé au préalable aux membres du Conseil Municipal. Il fait ensuite appel à questions auprès de l'assemblée.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y en a pas d'autre remarque ou d'observation. Il propose alors de passer au vote pour l'adoption de ce procès-verbal.

A l'issue de ce vote, il constate que la présente **délibération a été approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	11
Dont procuration :	3
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	11

2024-03 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire commente le projet de procès-verbal adressé au préalable aux membres du Conseil Municipal. Il fait ensuite appel à questions auprès de l'assemblée.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y en a pas d'autre remarque ou d'observation. Il propose alors de passer au vote pour l'adoption de ce procès-verbal.

A l'issue de ce vote, il constate que la présente **délibération a été approuvée à l'unanimité.**

Nombre de votants :	11
Dont procurations :	3
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	11

2024-04 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 (M57)

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion communal 2023, établi par le Comptable Public, Madame Christine Cadret, à l'assemblée. Il fait ressortir les éléments suivants :

- L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2023 est de 95 867.09 € et celui de la section investissement est de 16 289.91 €, soit un excédent global de 112 157 € pour l'exercice 2023.
- Le résultat de clôture de l'exercice 2023 intégrant les reprises d'excédents des années antérieures est globalement de 332 723,06 €, dont 143 553,96€ pour la section investissement et 189 169,10 € pour la section fonctionnement.

Constatant qu'il n'y a pas de question des membres du Conseil à ce sujet, il propose de passer à l'approbation de ce compte de gestion.

À l'issue du vote qui a suivi cette proposition, il constate que la présente **délibération a été approuvée à l'unanimité.**

Nombre de votants :	11
Dont procuration :	3
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	11

2024-05 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (M57)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune, en détaillant l'ensemble des recettes et dépenses réalisées pendant l'exercice.

Monsieur le Maire sort de la séance, puis Madame la Maire-adjointe fait appel à questions suite à cette présentation. Elle constate qu'il n'y en a pas. Dès lors, elle propose de passer au vote de cette délibération.

Elle constate à l'issue de ce vote que la présente **délibération a été approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	3
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	10

2024-06 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE M4

Monsieur le Maire présente les éléments du Compte de Gestion communal pour l'exercice 2023, relatif au budget annexe « Photovoltaïque Mérenvielle », établi par le Comptable Public, Madame Christine Cadret. Il fait ressortir les éléments suivants :

- La section de fonctionnement 2023 fait apparaître un déficit de -419 € pour cette première année partielle de fonctionnement et un excédent de 1565,31 € pour le résultat de la section d'investissement.
- Le résultat de clôture de l'exercice 2023 de ce budget annexe s'établit donc à 1 146,31 €, sans report des exercices antérieurs puisqu'il s'agit du premier exercice de ce budget annexe.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion, puis invite à passer au vote de cette délibération. À l'issue de ce vote, il constate que la présente **délibération a été approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	11
Dont procuration :	3
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	11

2024-07 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE M4

Monsieur le Maire présente ce compte administratif du budget annexe, puis quitte la séance.

Madame la Maire-adjointe fait appel à question à ce sujet. Cette présentation n'appelle pas de question de la part des membres du Conseil.

Elle propose donc de passer au vote de cette délibération et, à l'issue de ce vote, constate que la présente **délibération a été approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	3
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	10

2024-08 DEMANDE DE SUBVENTION POUR REFECTION FENETRES DE TOIT DU STAND DE TIR DE MERENVIELLE

Monsieur le Maire signale que sur injonction des services de contrôle, le dispositif de désenfumage de la salle principale du Stand de tir doit être remplacé. Sur la base d'un devis établi par l'entreprise Eco Toiture Occitane, d'un montant hors taxe de 3 133,20 €, il sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour demander une subvention au Conseil départemental de Haute-Garonne pour cet investissement nécessaire au respect des normes de sécurité de ce bâtiment accueillant du public.

Il résulte du vote qui s'en suit un **accord unanime des membres du Conseil**.

Nombre de votants :	11
Dont procuration :	3
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	11

QUESTIONS DIVERSES

Sondage collecte ordures ménagères

Monsieur le Maire sollicite Monsieur MARAVAL pour qu'il commente la note de synthèse rédigée suite au dépouillement du sondage réalisé en fin d'année 2023. Ce dernier s'exécute en reprenant les traits saillants apparaissant au travers des données recueillies.

Monsieur le Maire indique que cette note de synthèse élaborée en début de cette année 2024 a été transmise aux services du GOT. Suite aux contacts avec les responsables de ce service et le vice-président délégué pour la gestion de la collecte des ordures ménagères, le principe d'expérimenter une collecte 2 fois par mois a été acté. Le bureau du GOT en a délibéré cette semaine et la mise en place est prévue à partir du 01/05 prochain.

Il propose ensuite à Monsieur MARAVAL de présenter l'analyse des données de collecte 2023 transmises récemment par le GOT pour disposer d'une référence objective pour la réunion publique du 3 avril prochain. Ce dernier commente un montage préparé à partir de ces éléments d'analyse.

Il ressort du traitement de ces données :

- Qu'une forte proportion d'usagers a limité leur nombre de levées des bacs non recyclables pour rentrer dans le forfait de 10 levées prévu dans la part fixe de la TEOMI,
- Qu'une petite minorité a dépassé ce forfait et donc sera redevable de la part variable prévue par le GOT pour chaque levée supplémentaire,
- Que le nombre de levées du bac « recyclables » est pour une forte proportion d'usagers inférieure à 25 levées dans l'année, avec toutefois une cinquantaine d'entre eux qui dépasse ce seuil.

Chantier pour la mise en place des ombrières du parking de la Gare de Mérenvielle

Monsieur le Maire signale que le chantier pour l'installation des ombrières doit débuter en semaine 13, par l'installation des socles des poteaux support des ombrières. Il précise que ce chantier est prévu pour une durée d'une semaine et sera réalisé en 2 phases sur 2 secteurs successifs du parking, de manière à ce que les usagers de ce parking puissent continuer à l'utiliser pendant ces travaux.

Il souligne que cette première phase va permettre de lancer la fabrication des structures support des panneaux, dont le délai de fabrication est de 8 semaines. Pendant ce laps de temps, le parking sera remis à disposition du public, avec les protections de chantier ad hoc pour les socles installés.

Il indique enfin que la pose des panneaux devrait intervenir à partir de la semaine 21 (21 mai), avec une durée prévisionnelle du chantier de 15 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil de leur participation et lève la séance à 19h45

SIGNATURES

MAIRE RAYMOND ALEGRE



SECRETARE DE SEANCE
ALAIN MARAVAT

